



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Montant des pensions

Question écrite n° 14562

Texte de la question

M Jean de Gaulle appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale sur l'evolution des pensions de retraite du regime de base de la CNAVTS En effet, la revalorisation de ces pensions de retraite a acquis au cours des six dernieres annees un retard de 6,5 p 100 par rapport a celle des salaires bruts, et cette situation serait susceptible de se deteriorer a nouveau cette annee. C'est pourquoi, afin de preserver le pouvoir d'achat et la dignite des quelques onze millions de retraites, et notamment de ceux dont la retraite constitue l'unique ressource, il lui demande de bien vouloir lui preciser quelles mesures il envisage de prendre pour enrayer cette evolution pour le moins inequitable.

Texte de la réponse

Reponse. - Les graves difficultes financieres que connaissent nos regimes de retraite, appellent notamment des mesures de financement et de maitrise des depenses a moyen terme. Des mesures legislatives seront proposees a la representation nationale lors de ses prochaines sessions. La determination d'un index stable servant a la revalorisation des pensions pourrait y prendre place. Dans cette attente cependant, le Gouvernement, soucieux de conserver le pouvoir d'achat des pensionnes et autres titulaires d'avantages de securite sociale a propose au Parlement, qui l'a accepte, de fixer la revalorisation en 1989 de ces prestations selon l'evolution previsible des prix. En consequence, la revalorisation de ces avantages est fixee a 13 p100 au 1er janvier et 1,2 p100 au 1er juillet 1989. Tel est l'objet de l'article 10 de la loi no 89-18 du 13 janvier 1989 portant diverses mesures d'ordre social. Par ailleurs, les donnees statistiques disponibles ne permettent pas de confirmer les chiffres indiques par l'honorable parlementaire, ainsi qu'en fait etat la commission des comptes de la securite sociale dans son rapport de janvier 1989.

Données clés

Auteur : [M. de Gaulle Jean](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14562

Rubrique : Retraites : regime general

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juin 1989, page 2762